Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20230915-DM20230914_11-DE
Date de télétransmission : 15/09/2023
Date de réception préfecture : 15/09/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43 Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de membres en exercice : 43 Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Ludmila MONTEIRO

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGINCLAUDET
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY

Madame Monique BAYARD

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON

Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN

Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

DM20230914 11 N°11 - 1/3

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Quartier du Mail à Chenôve - Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise - Aménagement du secteur Centralité - Demande de subventions

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Mail à Chenôve, la Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise prévoit l'aménagement du secteur Centralité Saint-Exupéry. Cet aménagement a notamment été rendu possible par la démolition, en 2019, de l'ancien centre commercial « Saint Exupéry », suite au transfert de l'offre commerciale vers les cellules commerciales dans le nouveau centre-ville, en rez-de-chaussée des nouveaux immeubles.

Le site accueillera au printemps 2025 un nouvel espace public paysager de plus de 2ha – « Le Parc ».

Ce parc offrira des ambiances différentes : un jardin des cultures, une prairie arborée, des espaces humides, des ambiances de sous-bois, un grand espace de jeux, une esplanade de convivialité. Les cheminements seront exclusivement piétons. Ce nouvel espace paysager profitera d'une belle biodiversité avec la plantation d'environ 25 000 végétaux de 840 espèces et 400 arbres.

Ce site exceptionnel bénéficiera d'une gestion intégrée des eaux pluviales avec un retour dans le milieu naturel via un système d'infiltration par coussins drainants.

Les voiries alentours seront requalifiées, créant ainsi environ 150 nouvelles places de stationnement et des zones de circulation apaisées. 40 000m² d'espaces publics seront ainsi réaménagés. Le montant global des travaux s'élèvent à 9 272 044,58 HT.

Conformément aux engagements pris au titre de la convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et les partenaires du NPNRU dans son avenant n°2 signé le 19 décembre 2022, la SPLAAD fait appel au soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 1 100 000 €.

Des crédits de l'ANRU et de la Ville de Chenôve seront également mobilisés pour cette opération.

Une convention présente le projet et précise les modalités de versement de cette subvention.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention conclue entre Dijon métropole et la société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise
- **de s'engager** à participer, sous forme d'une subvention, au financement de cette opération à hauteur de 1 100 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Scrutin Pour: 40 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 15 PROCURATION(S)

DM20230914_11 N°11 - 2/3

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230914_11 N°11 - 3/3